

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



GALE  
S/13830  
29 février 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

---

LETRE DATEE DU 29 FEVRIER 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un message de M. Fahd Qawasmeh,  
maire d'Al-Khalil (Hébron).

Je vous prie de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de  
sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) M. Hamed ESSAAFI

Adressé à : Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

De : Fahd Qawasmah  
Maire de Al-Khalil

Voici le texte du discours que je me propose de prononcer et que je vous prie de bien vouloir transmettre au Président du Conseil de sécurité.

"Chers Membres,

'Ceux qui croient dans le Coran, ceux qui suivent les écritures juives, les Chrétiens et les Sabiens, ceux qui croient en Dieu et dans le Dernier Jour, et ceux qui suivent le droit chemin auront leur récompense.'

Tel est l'esprit de l'Islam, juste, simple et constructif. Révélé il y a de nombreux siècles, pratiqué ou accepté depuis longtemps et affirmé constamment comme le Code démocratique de la Terre Sainte de Palestine.

Les autorités militaires du Gouvernement raciste d'Israël, elles, veulent introduire et défendre un code bien différent. Depuis qu'elles ont occupé, en 1967, la rive occidentale et la bande de Gaza, ces autorités se sont montrées fermement déterminées à modifier la structure géographique, démographique des territoires occupés, afin de l'adapter à leur propre code, qui peut se traduire ainsi : 'Seuls les sionistes auront leur récompense', car le judaïsme est encore une notion trop large.

Un aspect de cette politique raciste a été l'implantation de colonies sur les terres confisquées. Pour atteindre ce but, les autorités d'occupation ont employé diverses mesures à caractère illégal et oppressif, consistant, notamment, à déporter des personnalités nationales, à arrêter de façon arbitraire et à torturer des citoyens innocents, et à infliger des peines collectives à une zone entière comme cela a été le cas récemment à Al-Khalil.

La procédure d'implantation d'une colonie est bien connue des Arabes palestiniens car elle se déroule selon un scénario quasi immuable. Cela commence généralement par une déclaration des autorités militaires aux termes de laquelle une région déterminée est considérée comme fermée pour des raisons de sécurité. Cela signifie que personne, qu'il s'agisse des propriétaires terriens ou de qui que ce soit d'autre, n'a le droit d'y pénétrer. La deuxième phase consiste généralement à construire un édifice, bien entendu pour des raisons de sécurité. Cette construction est suivie de beaucoup d'autres et, tandis que les familles s'installent avec leurs chiens et leurs chats, les pauvres propriétaires ont les plus grandes difficultés à trouver un abri, à moins qu'ils partent d'eux-mêmes et émigrent pour de bon. Les plaintes, verbales ou écrites, de même que les condamnations, adressées aux autorités israéliennes et aux organisations mondiales, n'ont pu faire cesser ces pratiques.

La superficie totale de la région occupée par ces colonies de peuplement atteint des proportions alarmantes. Une zone de mille six cent kilomètres carrés a déjà été usurpée. Quand on sait que cette région représente plus de 26 p. 100 de la rive occidentale, on en conclura facilement que l'avenir des habitants de cette région est particulièrement sombre.

Bien que les colonies de peuplement soient disséminées sur toute la rive occidentale, celles qui se trouvent au voisinage de la Jérusalem arabe et de Al-Khalil sont particulièrement visibles et peuvent s'étendre encore. La colonie de Kiryat Arba' créée en 1968 est le lot maudit qui a été infligé à notre ville d'Al-Khalil. Afin d'établir cette colonie, cinq kilomètres carrés ont été aménagés en zone militaire fermée. Située le long de la partie est de la ville, dans le sens nord-sud, cette colonie peut maintenant loger 500 familles. Elle pourrait toutefois en abriter dix fois plus.

Les colons de Kiryat Arba' ne manquent aucune occasion d'exprimer leur fanatisme par des actes d'agression à l'égard des habitants d'Al-Khalil. Il est très courant de les voir se promener armés dans les rues d'Al-Khalil. Est-il besoin de préciser que ces actes d'agression et de provocation accroissent considérablement les risques de friction entre les colons et les habitants d'Al-Khalil. Le soutien ouvert que leur apporte le gouvernement d'occupation a encouragé ces colons à multiplier les crimes à l'endroit des Arabes. En mars 1971, un certain nombre de colons de Kiryat Arba' se sont livrés à un jeu cruel. Ils ont enlevé trois élèves arabes et les ont relâchés en sang, après qu'ils aient été blessés par des chiens sauvages. Le même mois, le mufti de la ville a été insulté par les colons. Il a été contraint de déplacer des pierres et de ramasser des déchets dans les rues de la ville. En 1972, 500 pieds de vigne ont été arrachés; trois mois plus tard, cinq familles arabes ont été attaquées et violemment battues par des colons, ce que les autorités israéliennes ont probablement déploré. Le Coran lui-même n'est pas à l'abri de leur haine et de leur violence. Le 1er octobre 1976, un certain nombre de colons sont entrés dans la Mosquée Ibrahimî et ont déchiré en morceaux le Livre sacré. Depuis ce jour, les Musulmans font leurs prières sous la protection des armes israéliennes. Les colons de Kiryat Arba' sont allés jusqu'au meurtre. En mars 1979, Rabi'a Shalaldeh, étudiante de 16 ans, et Nasri Anai, travailleur de 21 ans, sont tombés sous les balles des colons, en présence des soldats israéliens. Le couvre-feu n'a pas été décrété à Kiryat Arba'.

L'incident récent qui a abouti au meurtre de l'un des colons - un soldat - tout comme les mesures prises par le gouvernement militaire, montrent sous son vrai jour la position oppressive et cruelle adoptée par les autorités d'occupation. Au sujet de cet incident et de la réaction du gouvernement militaire, il convient d'indiquer les points suivants :

A. Le soldat a été tué dans la partie centrale de la vieille ville d'Al-Khalil, le 31 janvier 1980.

B. Peu après le meurtre, un couvre-feu a été imposé dans la partie centrale de la ville. Pendant les 12 jours qu'a duré ce couvre-feu, la quasi-totalité des services - médicaux, éducatifs et sociaux - ont été interrompus. L'accès au seul hôpital - mal équipé - de la ville n'a été autorisé que dans des cas très limités.

C. Les entrées de la ville ont été gardées par des points de contrôle afin d'empêcher les automobiles d'y pénétrer.

D. Des dizaines de résidents arabes ont été arrêtés et emprisonnés sous prétexte de sécurité. Parmi eux se trouvaient : le Secrétaire de la Chambre de commerce Kazem Hassoneh, âgé de 60 ans, un ancien membre du Conseil municipal, Haj Mahmoud Dwaik, 80 ans, le journaliste Sobhi Sharif et le chef de la prière Saleh Zir.

E. Les soldats israéliens ont fait irruption dans plusieurs maisons arabes au cours de la nuit, ordonnant aux habitants d'en sortir et d'attendre pendant des heures alors qu'il fait si froid en hiver dans la région montagneuse d'Al-Khalil. Plusieurs d'entre eux, dont Akram Abu Asab, Hilmi Dandis et Barakat Zahdi, ont été sauvagement battus. Les colons de Kiryat Arba' semblaient chercher cette occasion depuis longtemps car ils ont énergiquement participé à l'attaque. Awwad Zaro, Saïlm Zaro, Sa'adi Zaro, Arafah Ida'is et Jadallah Ja'bery étaient parmi ceux que les colons ont roués de coups. L'un d'eux, Jadallah Ja'bery, âgé de 70 ans, a perdu l'usage d'un oeil après avoir été frappé avec une barre de métal.

F. Les Arabes musulmans n'ont pas été autorisés à faire leurs prières traditionnelles dans leur lieu de culte, la mosquée Ibrahimî, deux vendredis de suite, les 1er et 8 février. Entre-temps, cependant, on a laissé les colons juifs de Kiryat Arba' pénétrer dans ce lieu de culte islamique, dont une partie a été transformée en synagogue et à y faire leurs prières. L'installation électrique et les microphones des minarets de la mosquée (qui servent à appeler les fidèles à la prière) ont été endommagés. Les fenêtres d'une autre mosquée ont été brisées en mille morceaux.

G. Le dimanche 10 février 1980, les autorités israéliennes ont permis aux membres d'un groupe particulièrement fanatique, Gush-Emonim, d'organiser une grande manifestation pour marquer la volonté bien arrêtée des sionistes de coloniser Al-Khalil et la rive occidentale tout entière.

Cette procession de haine a eu lieu comme prévu, et le groupe a tenu une réunion près de la mosquée Ibrahimî. Au cours de la réunion, les manifestants ont annoncé officiellement "le retour des Juifs à Al-Khalil". Le rabbin Levinger, dirigeant de Kiryat Arba', a proféré des menaces contre le maire d'Al-Khalil, le tenant responsable du meurtre du soldat israélien. Il a même déclaré qu'il lancerait une guerre contre les habitants de la ville.

II. Le même jour, 10 février, alors que le couvre-feu était encore en vigueur et que Levinger proférait ces menaces, le Cabinet israélien a donné une réponse affirmative aux manifestants du Gush-Emonim et a décidé de permettre aux Juifs de s'installer au coeur d'Al-Khalil. La justification avancée pour cette mesure reposait sur l'allégation selon laquelle, avant 1929, cinq maisons d'Al-Khalil appartenaient à des Juifs. Les habitants arabes d'Al-Khalil considèrent que cette décision est elle aussi une violation flagrante des droits de l'homme et du droit international; elle ajoute une nouvelle dimension à la politique de colonisation des autorités racistes en Israël. Au moment où l'on dénie à des milliers de familles palestiniennes leur droit de regagner leurs foyers, des centaines de familles juives sont accueillies par les autorités israéliennes sous prétexte qu'il y a plus de 50 ans, cinq maisons d'Al-Khalil appartenaient à des Juifs; c'est là insulter et tourner en dérision à la fois la raison et la dignité humaine. Il se trouve que je suis l'un des Palestiniens dont la maison est occupée par les Juifs depuis 1948. Mes deux maisons se trouvent à Jérusalem, l'une à Baka' et l'autre à Katamoun.

Le Conseil municipal d'Hébron ainsi que la population de la ville condamnent les actes d'agression et de discrimination raciale de toute sorte perpétrés par les autorités d'occupation contre les habitants arabes. Nous condamnons également la politique de colonisation adoptée et encouragée par le Gouvernement israélien, estimant qu'elle constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, de même que les provocations à l'égard des sentiments nationaux et religieux des Arabes et des Musulmans à travers le monde. Nous savons tous que votre Conseil ainsi que de nombreuses autres organisations mondiales sont opposés à la politique consistant à confisquer des terres appartenant aux Arabes aux fins d'établir des colonies juives. Nous devons tous condamner bien haut cette politique. Condamnons aussi ceux qui fournissent aux agresseurs l'argent qui leur permet d'édifier leurs colonies et d'intensifier ainsi leur agression.

Le Conseil municipal et la population d'Al-Khalil soulignent qu'ils rejettent catégoriquement les accords de Camp David et toutes leurs conséquences, surtout en ce qui concerne le plan d'autonomie, et déclarent fermement et sans équivoque que nous réaffirmons notre droit légitime d'établir notre propre Etat sur notre terre, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. C'est seulement ainsi qu'une paix juste et durable sera instaurée."

